

## Compte rendu séance du 18 décembre 2024

### Séance du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt et quatre, le 18 décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAPARLIERE Alain, maire.

Convocation du 11 Décembre 2024.

#### **Présents :**

Mme BLONDEAU Gabrielle,  
Mme FRUCHARD Marylène,  
Mme SAINT-MARTIN Delphine,  
Mme DROUILLARD Peggy,  
Mme ZAÏDI Houria,

Mr FRATY Frédéric,  
Mr LAPARLIERE Alain,  
Mr TABUTEAU Michel,  
Mr SARNAC Jérôme

**Absents :** Mr BOUTIN Yannick, Mr LABAYE Anthony, Mme CAUSSE Jacqueline.

**Procuration :** Procuration de Mme CAUSSE Jacqueline à Mr LAPARLIERE Alain.

**Secrétaire de séance :** Mme SAINT-MARTIN Delphine qui a accepté cette fonction.

**Ouverture de séance :** (20h45)

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 Octobre 2024 par le conseil municipal.

#### **1. AFAFE : désignation de l'entreprise retenue.**

Mr le Maire explique que deux entreprises sur cinq ont répondu à l'appel d'offre pour l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnementale :

- L'entreprise SOTEC
- L'entreprise DUPUY Et FILS

Après analyse des différents critères de sélection, l'offre de l'entreprise DUPUY ET FILS a été retenue.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **2. Repas des aînés : fixer le prix du repas des aînés et des accompagnants**

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 12 janvier 2025 avec pour thème « le cabaret Fou des Sœurs Donou ».

Gratuité du repas pour les personnes de 60 ans et plus inscrites sur les listes électorales.  
Le prix du repas des accompagnants est fixé à 49€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **3. Proposition de location tour réfrigérée du local commercial.**

Le boulanger de CLERAC sollicite la location de la tour réfrigérée du local commercial du 18 décembre 2024 au 20 février 2025 pour y stocker ses pâtisseries à l'occasion des fêtes de fin d'année, épiphanie de janvier, chandeleur en février.

Il propose une location pour cette période de 300€.

Le conseil municipal demande une caution de 1 000 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **4-Questions Diverses.**

- ✓ Suite à un futur projet de lotissement, un propriétaire souhaite céder des terrains à la mairie. Projet en cours...
- ✓ Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'occupation du domaine public a été signée entre la mairie et la pizzeria de Chepniers pour installer un distributeur de pizza et de boissons près du local commercial.
- ✓ Mr Le Maire explique que les Obligations Légales de Débroussaillage sont à la charge du riverain qui jouxte le terrain à nettoyer. Nombre de ces riverains n'entendent pas nettoyer une parcelle qui ne leur appartient pas au nom du droit de propriété. D'autant que le coût est à supporter par ce riverain. Le député a été saisi de cette question à soumettre au gouvernement pour faire supporter la charge des OLD au propriétaire.
- ✓ Mr Le Maire informe que la mairie a été contactée par une société de transport espagnole pour installer un parking au plus près de l'échangeur de la RN 10 pour y installer un hôtel pour les chauffeurs routiers. Projet en cours...
- ✓ L'association des aînés souhaite faire l'achat des anciennes tables de la salle des fêtes. Projet en cours...
- ✓ Mr Sarnac explique qu'il a pour projet de remettre aux normes l'assainissement de la place de la Guinguette et réaménager le parking. Projet en cours...
- ✓ Mr Le Maire informe que le pont du Gua a été fermé car il est dangereux à la circulation. Certaines personnes mal intentionnées ont déplacé les barrières disposées par les communes de Clérac et Bédénac pour passer.
- ✓ Trois dentistes ont contacté la mairie pour s'installer sur le secteur. Ils ont la possibilité :
  - de se rapprocher de la communauté de commune pour pouvoir s'implanter sur le futur projet du site de la Cantinière
  - de faire l'acquisition d'un des deux terrains libres de la commune pour un projet de construction.

**Clôture de séance :** (21h50)